

Dörsch, Hans J. et Legros Henri, *Les faits et les décisions de la Communauté économique européenne* (Chronologie des Communautés européennes, vol. 2), Institut d'études européennes, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1973, 901 p.

Maurice Torrelli

Volume 5, Number 4, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700495ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700495ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Torrelli, M. (1974). Review of [Dörsch, Hans J. et Legros Henri, *Les faits et les décisions de la Communauté économique européenne* (Chronologie des Communautés européennes, vol. 2), Institut d'études européennes, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1973, 901 p.] *Études internationales*, 5(4), 712–712.
<https://doi.org/10.7202/700495ar>

LIVRES

1. COMPTES RENDUS

DÖRSCH, Hans J. et LEGROS, Henri, *Les faits et les décisions de la Communauté économique européenne* (Chronologie des Communautés européennes, vol. 2), Institut d'études européennes, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1973, 901p.

Cet ouvrage constitue le deuxième volet d'un remarquable travail de « bénédictin » entrepris par MM. Dörsch et Legros : il faut, en effet, toute leur patience, leur qualité scientifique, leur connaissance directe et profonde des Communautés européennes pour le mener à bien et nous offrir un instrument de référence unique pour la période 1965-1968.

Malgré son titre, il ne s'agit pourtant pas exclusivement d'une chronologie des faits et décisions qui ne serait utilisable que par quelques chercheurs initiés. Certes, cet aspect est très important et constitue toute la deuxième partie de l'ouvrage, avec un classement par matières, un résumé très bien fait des faits et décisions les plus importants et, bien sûr, la référence de celles-ci. Dans cette perspective, il faut également mentionner l'existence d'un index très utile.

Les auteurs ont cependant eu raison de s'attacher, dans une première partie, à l'analyse et à la synthèse des « lignes de faite de la Communauté » : libre circulation intra-communautaire, règles communes de concurrence, politique agricole commune, politique commune des transports, politique sociale commune, politique de l'énergie, politique économique générale et relations extérieures. Cette première partie rend, en effet, l'ouvrage accessible à un large public et permet de conclure que « La Communauté n'a pas su ou n'a pas pu trouver une dynamique nouvelle au moment où elle abordait la seconde mi-temps de la période

transitoire ». Dans la première partie, une pression quasi mécanique l'orientait presque inéluctablement dans le sens de l'unification ; cette pression est allée s'affaiblissant. Dépassant le stade de la « période automatique, la Communauté aurait dû prendre conscience de la nécessité de nouvelles motivations à la construction européenne (pp. 12-13)... La seule conscience d'exister ne peut plus désormais combler les Communautés européennes ; elle les maintient au contraire dans un état de sourde et permanente insatisfaction. Ainsi l'œuvre est une perpétuelle création ; mais aussi un appel insistant et insidieux à remettre en question les réalisations acquises » (p. 14). Conclusion pessimiste mais combien actuelle ! Notre souhait est que les auteurs aient le courage de continuer la mise à jour de cette chronologie.

Maurice TORRELLI

Science politique,
Université de Montréal

ABI-SAAB, Georges et VIRALLY, M., *Les Résolutions dans la formation du droit international du développement*, Études et travaux de l'Institut universitaire de hautes études internationales, n° 13, Genève, Librairie Droz, 1971, 189p.

Le livre représente un volume valable fondé sur une prémisse très intéressante, à savoir que les résolutions des organisations internationales ont peu de validité en droit international. Spécifiquement, l'étude scrute le rôle que ces résolutions peuvent jouer dans les activités des organisations internationales traitant du développement.